



CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ" **Bruxelles, le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2015**

Le 30 novembre, la session sera consacrée aux questions relatives au marché intérieur et à l'industrie.

La deuxième édition du **"check-up" de la compétitivité** permettra aux ministres de mettre en lumière les priorités et de répondre aux questions urgentes et aux évolutions de l'**économie réelle**. Un échange de vues aura notamment lieu sur le lien entre l'état de l'intégration du marché intérieur et la **compétitivité de l'UE sur les marchés mondiaux**.

Ce "check-up" comprendra également la présentation d'un rapport de la présidence sur l'état d'avancement des travaux et les perspectives en ce qui concerne **l'intégration de la compétitivité dans les autres domaines d'action**, ce qui correspond au processus visant à évaluer des initiatives qui, dans les diverses politiques de l'UE, ont une incidence importante sur la compétitivité.

Pour la première fois, le Conseil débattrra de la **nouvelle stratégie relative au marché intérieur** des biens et des services.

Au cours du déjeuner de travail, les ministres se pencheront sur la manière dont le nouveau programme pour une **meilleure réglementation** pourrait être utilisé pour améliorer le fonctionnement du marché unique et créer de la croissance. Ils examineront également une recommandation sur la création d'un système de **conseils nationaux de la compétitivité** dans la zone euro.

Une réunion informelle des ministres chargés de la politique spatiale de l'UE et de l'Agence spatiale européenne ("**Conseil espace informel**") sera organisée en marge du Conseil "Compétitivité".

Le 1^{er} décembre, la session sera consacrée à la politique d'innovation et de recherche.

En session publique, le Conseil sera invité à adopter trois textes de conclusions, portant sur: **l'intégrité de la recherche**, la promotion de **l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Espace européen de la recherche (EER)** et la **gouvernance de l'EER**.

Par ailleurs, les ministres procéderont à un échange de vues sur la manière de tirer au mieux parti du **Fonds européen pour les investissements stratégiques** afin de stimuler la recherche et l'innovation.

Au cours d'un déjeuner de travail, ils se pencheront sur la manière de renforcer les liens entre **l'enseignement supérieur et la recherche**.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

La session consacrée au marché intérieur et à l'industrie sera présidée par M. [Étienne Schneider](#), vice-premier ministre, ministre de l'économie, ministre de la sécurité intérieure et ministre de la défense du Luxembourg.

La session consacrée à l'innovation et à la recherche sera présidée par M. **Marc Hansen**, secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche du Luxembourg.

Conférences de presse:

Lundi 30 novembre, sur le marché intérieur et la politique industrielle: vers 17 h.

Mardi 1^{er} décembre, sur la politique d'innovation et de recherche: vers 13h30.

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante : www.eucouncil.tv

* * *

MARCHÉ INTÉRIEUR et INDUSTRIE

"Check-up" de la compétitivité: intégration de la compétitivité dans toutes les politiques de l'UE

La deuxième édition du "check-up" de la compétitivité permettra aux ministres de présenter leurs priorités et de réagir aux questions urgentes et aux évolutions de l'économie réelle.

Ce sera l'occasion d'un échange de vues sur la relation entre la situation en matière d'intégration du marché intérieur et la compétitivité de l'UE sur les marchés mondiaux, sur la base d'une présentation de la Commission.

Ce "check-up" comprendra également la présentation d'[un rapport de la présidence](#) sur l'état d'avancement des travaux et les perspectives en ce qui concerne l'intégration de la compétitivité dans les autres domaines d'action, ce qui correspond au processus visant à évaluer des initiatives qui, dans les diverses politiques de l'UE, ont une incidence importante sur la compétitivité.

Le rapport donne un aperçu du travail effectué sous la présidence luxembourgeoise et comporte des recommandations quant à la manière dont la compétitivité pourrait être encore mieux intégrée dans tous les domaines d'action à l'avenir.

La présidence dressera en outre une liste indicative et non exhaustive des initiatives en cours et à venir qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la compétitivité, y compris des initiatives relevant de la compétence d'autres formations du Conseil. Cette liste a pour objectif de fournir aux ministres un document informel présentant une vue d'ensemble des principaux dossiers consacrés à l'intégration de la compétitivité.

Le "check-up" de la compétitivité a été lancé par la présidence luxembourgeoise le 1^{er} octobre. Sa première édition a permis d'inaugurer une nouvelle méthode de travail, destinée à améliorer le rôle du Conseil "Compétitivité", tant pour ce qui est de l'analyse des questions économiques horizontales et sectorielles que pour le suivi de l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE. En pratique, elle se fonde sur un exposé présenté par la Commission, qui porte sur les dernières données et tendances en ce qui concerne les questions de micro-économie, auquel les ministres sont invités à réagir en apportant une contribution sur d'éventuelles implications pour les sociétés et les citoyens de l'UE.

Cette nouvelle méthode de travail a été annoncée par la présidence lors de la [réunion informelle des ministres sur la compétitivité](#) qui s'est tenue le 20 juillet à Luxembourg.

L'objectif poursuivi par l'intégration de la compétitivité dans d'autres politiques pertinentes est de s'assurer que l'incidence sur la compétitivité de l'économie européenne sera mieux prise en compte lors de la mise en œuvre de règles de l'UE et de l'élaboration de nouvelles initiatives, en vue de créer une croissance économique et des emplois durables.

Elle est conforme aux conclusions de septembre 2014, par lesquelles le Conseil "Compétitivité" s'est engagé à exercer son mandat d'une manière plus structurée et systématique de manière à étudier toutes les propositions pertinentes ayant une incidence significative sur la compétitivité.

Stratégie pour le marché unique des biens et des services

Le Conseil tiendra un débat sur la nouvelle [stratégie pour le marché unique](#) des biens et des services.

La présidence luxembourgeoise a considéré comme une de ses premières priorités de démarrer immédiatement l'examen de la nouvelle stratégie au sein des instances préparatoires du Conseil.

La stratégie ayant une large portée, la présidence suggèrera de centrer le débat ministériel sur les aspects visant à aider les entreprises, et en particulier les PME et les microentreprises, à développer leurs activités.

Sur la base d'un [document de réflexion de la présidence](#), les ministres seront invités à exprimer leur avis sur les questions suivantes:

- *Dans le cadre de la stratégie pour le marché unique, quelles mesures estimez-vous essentielles pour faciliter la mise en place d'un cadre prévisible et viable à long terme qui permette aux entreprises de se développer et de saisir toutes les opportunités du marché unique? Et comment concevoir ces mesures de manière à garantir que ces objectifs soient atteints?*
- *Outre les mesures recensées dans la stratégie pour le marché unique, quelles autres initiatives conviendrait-il d'envisager au niveau de l'UE pour parvenir à un marché unique pleinement fonctionnel?*

Le document de la présidence fait valoir que l'innovation et les chaînes de valeur internationales sont sources de grandes et nouvelles opportunités. Les technologies numériques transforment de nombreux secteurs industriels, conduisant à un système de production plus efficient et à des modèles d'entreprise innovants.

Mais il y est également indiqué que seule une fraction du potentiel du marché unique est exploitée. D'après une analyse approfondie commandée par le Parlement européen, réduire les obstacles existants pourrait générer un bénéfice économique supplémentaire représentant près de 7,5% du PIB de l'UE².

L'objectif général que poursuit la stratégie est d'éliminer les obstacles économiques restants au sein du marché unique. Ces obstacles tendent à limiter les choix des consommateurs et à empêcher l'émergence de nouveaux modèles d'entreprise, limitant ainsi l'innovation et la création d'emplois.

La stratégie pour le marché intérieur regroupe donc des mesures portant sur trois domaines clés:

- ouvrir des perspectives aux consommateurs, aux professionnels et aux entreprises;
- encourager et permettre la modernisation et l'innovation; et
- assurer la production de résultats concrets qui profitent aux consommateurs et aux entreprises dans leur vie quotidienne. Pour ce faire, la stratégie comprend une feuille de route pour la période 2016 à 2018.

Cette stratégie, qui a été publiée par la Commission le 28 octobre, vient compléter les efforts déployés dans d'autres domaines qui visent également à assurer la prospérité économique, à favoriser la création d'emplois et à attirer des investissements en Europe, tels que le marché unique numérique, la mobilité professionnelle, l'Union des marchés de capitaux, le paquet "Économie circulaire", la nouvelle stratégie "Le commerce pour tous" et le programme pour une meilleure réglementation.

En mars dernier, le Conseil a adopté des [conclusions sur la politique du marché unique](#). Il y est notamment affirmé qu'il est nécessaire de faire en sorte que toute nouvelle législation soit adaptée à l'ère numérique et tienne compte de toutes les manières possibles dont les solutions numériques peuvent réduire les charges qui pèsent sur les citoyens et les entreprises.

² [Évaluer le coût de la non-Europe - juin 2014](#)

Meilleure réglementation: améliorer le fonctionnement du marché unique

Le Conseil procédera à un échange de vues sur la manière d'utiliser le nouveau programme pour une meilleure réglementation en vue d'améliorer le fonctionnement du marché unique et de créer de la croissance en réduisant le coût de la non-Europe.

La présidence présentera un [document d'information](#) en vue de baliser le débat et invitera les ministres à exprimer leur point de vue sur les questions suivantes:

- *Comment pouvons-nous utiliser le programme de la Commission pour une meilleure réglementation, et en particulier le programme REFIT³, pour améliorer le fonctionnement du marché unique et créer de la croissance?*
- *Pour y parvenir, quelle est la première priorité concrète qui devrait être mise en œuvre?*

Par exemple:

- *Une analyse plus approfondie du droit national et de la mise en œuvre de la législation de l'UE, en particulier des mesures qui peuvent entraver le marché unique?*
- *Recourir davantage à l'harmonisation ciblée et/ou aux clauses de reconnaissance mutuelle dans la réglementation de l'UE pour réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises et augmenter la sécurité juridique?*
- *D'autres actions?*

Ces questions sont directement liées à la nécessité urgente de prendre les mesures nécessaires pour libérer le potentiel de croissance du marché unique. Le document de la présidence précise les avantages de l'application d'une nouvelle approche réglementaire soutenue par une forte mobilisation politique. Les règles de l'UE devraient en outre apporter une réelle valeur ajoutée et aider les entreprises à développer leurs activités.

Le nouveau [programme pour une meilleure réglementation](#), publié le 19 mai 2015, présente un projet ambitieux visant à rendre les règles de l'UE plus efficaces et mieux adaptées à leur objet. Un élément-clé de ce programme est de parvenir à une croissance plus forte grâce à une réglementation de l'UE plus intelligente et moins contraignante.

Ces objectifs sont conformes aux deux priorités générales de la présidence luxembourgeoise:

- 1) accroître la valeur ajoutée de l'UE par des initiatives qui présentent des avantages tangibles pour les entreprises et les citoyens européens, et
- 2) intégrer la compétitivité dans l'ensemble des domaines d'action grâce à des politiques cohérentes se renforçant mutuellement.

Les principes visant à mieux légiférer ont pour objectif de faciliter la vie des citoyens et des entreprises, en particulier des PME, en simplifiant le cadre juridique, en réduisant les contraintes réglementaires au sein du marché unique et en accroissant la prévisibilité réglementaire.

³

[REFIT](#) est le programme de la Commission pour une réglementation affûtée et performante qui vise à rendre la législation de l'UE plus simple et à réduire les coûts induits par la réglementation, contribuant ainsi à la mise en place d'un cadre réglementaire clair, stable et prévisible, favorable à la croissance et à l'emploi.

Les conseils nationaux de la compétitivité dans la zone euro

Le Conseil procèdera à un échange de vues sur une [recommandation de la Commission](#) sur la création de conseils nationaux de la compétitivité dans la zone euro.

En vue de structurer le débat, la présidence a présenté un [document d'information](#) accompagné d'un questionnaire.

Les résultats du débat seront résumés par la présidence pour alimenter les futures discussions sur le renforcement de l'Union économique et monétaire.

L'objectif de la recommandation est de mettre en place des conseils nationaux de la compétitivité assurant le suivi de la performance et des politiques dans le domaine de la compétitivité et de contribuer ainsi à favoriser une convergence économique soutenue et à renforcer l'appropriation des réformes nécessaires au niveau national.

La recommandation s'adresse aux pays de la zone euro, mais elle encourage également les autres pays à mettre en place des organismes similaires.

Selon la proposition, les conseils de la compétitivité seraient indépendants des ministères ou des autorités publiques afin de garantir que leur rôle consultatif reflète de manière adéquate l'intérêt général.

La recommandation de la Commission trouve son origine dans le ["rapport des cinq présidents"](#) publié en juin 2015, dans lequel les présidents des institutions européennes (Commission, Conseil européen, Eurogroupe, Banque centrale européenne et Parlement européen) présentent des projets sur la manière d'approfondir l'Union économique et monétaire.

RECHERCHE et INNOVATION

Lors d'une session publique, le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur trois sujets prioritaires figurant dans le programme de travail de la présidence luxembourgeoise, qui sont jugés essentiels pour l'achèvement et la mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche (EER):

- la promotion de la culture de la responsabilité et de l'intégrité dans les activités de recherche,
- la promotion de l'égalité des chances dans la recherche afin d'arriver à un meilleur équilibre entre les sexes, et
- la mise en place d'une structure efficace et rationalisée de gouvernance de l'EER.

Des travaux préliminaires sur les deux premiers aspects ont été menés lors de la [réunion informelle des ministres de la recherche](#), qui s'est tenue à Luxembourg le 21 juillet.

• Intégrité dans la recherche

Dans les conclusions, l'accent sera mis sur l'importance du respect des principes éthiques fondamentaux et de l'intégrité dans les activités de recherche et d'innovation dans l'UE.

Entre autres choses, le texte des conclusions examinera la nécessité de considérer l'intégrité dans la recherche comme un préalable à l'excellence dans ce domaine et envisagera les incidences préjudiciables du point de vue socio-économique de la fraude scientifique ainsi que les moyens de l'éviter.

En outre, les conclusions mettront en évidence les principes énumérés dans le "[code de conduite européen pour l'intégrité de la recherche](#)" élaboré par la Fondation européenne de la science (ESF) et la Fédération européenne des Académies nationales des sciences et des sciences humaines (ALLEA).

La recommandation de la Commission de 2005 concernant la [charte européenne du chercheur](#) constitue un cadre pour les chercheurs et les organismes de recherche, qui les invite à agir de façon responsable dans leur milieu de travail.

• Égalité des sexes

Les conclusions aborderont un certain nombre d'aspects essentiels qui permettront de faire en sorte que les hommes et les femmes bénéficient de chances égales dans le domaine de la recherche et de l'innovation afin de permettre à l'Europe d'exploiter pleinement ses ressources humaines et ses talents, ce qui contribuera à renforcer la compétitivité et favorisera la croissance et la création d'emplois.

Il s'agira notamment d'encourager les États membres et la Commission à fixer des objectifs ambitieux en matière d'égalité des sexes et à prendre des mesures concrètes dans leurs plans d'action ou leurs stratégies d'ici la mi-2016, conformément aux conclusions adoptées le 29 mai 2015 concernant la feuille de route de l'Espace européen de la recherche pour la période 2015-2020. Dans ces conclusions, le Conseil demandait que soient intégrées dans la législation nationale des mesures efficaces pour corriger les déséquilibres entre les hommes et les femmes dans les instituts de recherche et les organes de décision, et pour mieux intégrer la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques, programmes et projets de recherche et d'innovation, conformément à la feuille de route de l'EER.

Dans ses conclusions, le Conseil invitera également les organismes de financement de la recherche à prévoir des mesures d'incitation pour encourager les organismes de recherche, y compris les universités, à revoir ou à développer des stratégies d'intégration de la dimension hommes-femmes, des plans, des contenus et des programmes en matière d'égalité des sexes, ainsi qu'à mobiliser les ressources suffisantes pour assurer leur mise en œuvre.

Le Conseil soulignera en outre la nécessité d'agir en faveur d'un équilibre hommes-femmes dans les postes de direction et les postes à responsabilité.

- **Gouvernance de l'EER**

Les conclusions prévoient une réforme de la structure consultative de l'EER afin de rendre celle-ci plus efficace et plus performante pour la mise en œuvre de l'EER.

À cette fin, le nombre de groupes ayant un rôle consultatif⁴ sera limité aux priorités de l'EER convenues par le Conseil. Ces groupes assumeront des responsabilités dans les domaines suivants pour la mise en œuvre de l'EER et de sa feuille de route pour la période 2015-2020:

- Priorité 1: Accroître l'efficacité des systèmes nationaux de recherche (CEER)
- Priorité 2a: Optimiser la coopération et la concurrence transnationales (GPC)
- Priorité 2b: Infrastructures de recherche (ESFRI)
- Priorité 3: Créer un marché du travail ouvert pour les chercheurs (SGHRM)
- Priorité 4: Égalité entre les sexes et intégration de la dimension hommes-femmes dans la recherche (HG)
- Priorité 5: Optimiser la diffusion et le transfert des connaissances scientifiques, ainsi que l'accès à ces connaissances (un nouveau groupe doté d'un mandat élargi en vue de remplacer l'ancien groupe KT du CEER)
- Priorité 6: Coopération internationale (SFIC).

Dans ses conclusions, le Conseil devrait aussi réaffirmer le rôle de coordination que joue le CEER en tant que comité consultatif stratégique susceptible d'apporter davantage de cohérence à la structure consultative globale. Le mandat du comité sera actualisé en conséquence.

Le fonctionnement de la nouvelle structure consultative de l'EER fera l'objet d'une évaluation au plus tard au premier semestre de 2018.

En mai dernier, le Conseil a adopté des [conclusions](#) dans lesquelles il reconnaît qu'il est nécessaire de disposer d'une structure consultative pour la mise en œuvre de l'EER qui soit plus efficace et plus performante.

⁴ Les groupes liés à l'EER comprennent actuellement le comité de l'Espace européen de la recherche et de l'innovation, le forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI), le forum stratégique pour la coopération S&T internationale (SFIC), le groupe de haut niveau pour la programmation conjointe (GPC), le groupe d'Helsinki sur la question de l'égalité des sexes dans le secteur de la recherche et de l'innovation (HG), le groupe de pilotage de l'EER "Ressources humaines et mobilité" (SGHRM), et le groupe "Transfert de connaissances" (KT) de l'EER. L'ESFRI joue un rôle stratégique supplémentaire au-delà de celui lié à l'EER et à la feuille de route pour l'EER, qui ne fait pas l'objet des présentes conclusions.

Un Fonds européen pour les investissements stratégiques afin de stimuler la recherche et l'innovation

Les ministres procéderont à un échange de vues sur la façon dont le [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (EFSI) pourrait être mieux utilisé afin de stimuler la recherche et l'innovation.

L'EFSI a pour objectif de surmonter les défaillances actuelles du marché en s'attaquant aux lacunes de celui-ci et en mobilisant des investissements privés. Il soutiendra les investissements stratégiques dans des domaines clés tels que les infrastructures, l'éducation, la recherche et l'innovation, ainsi que le financement à risque des petites entreprises.

L'EFSI présente, entre autres, la particularité de mettre l'accent sur des investissements dans l'économie réelle de manière à contribuer à la croissance et à la création d'emplois.

Le manque d'investissements, particulièrement ressenti dans les pays les plus touchés par la crise, a ralenti la reprise économique et a des conséquences négatives sur la création d'emplois, les perspectives de croissance à long terme et la compétitivité; il risque également de compromettre la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Il y a lieu d'augmenter l'attrait de l'investissement en Europe et dans les infrastructures d'une économie moderne de la connaissance.

L'EFSI est conçu pour comprendre également des projets d'investissement qui renforcent la base scientifique et technologique de l'UE et sont susceptibles d'avoir des retombées positives pour la société et de conduire à une meilleure exploitation du potentiel économique et industriel des politiques relatives à l'innovation, à la recherche et au développement technologique, y compris les infrastructures de recherche et les installations pilotes et de démonstration.

DIVERS

Le Conseil prendra note d'informations relatives à un certain nombre de sujets, parmi lesquels:

- **SOLVIT**

La délégation portugaise communiquera au Conseil des informations sur les résultats d'une conférence qui s'est tenue sur [SOLVIT](#).

SOLVIT est un réseau européen qui a été mis en place en 2002 pour tenter de résoudre, en ligne et de façon pragmatique, des problèmes qui surviennent entre des citoyens ou des entreprises et des administrations publiques en raison de déficiences ou de manquements dans la façon dont sont appliquées les dispositions législatives concernant le marché intérieur.

- **Réseau des représentants des PME**

La Commission communiquera des informations sur le [réseau des représentants des PME](#).

- **Armes à feu**

La Commission communiquera au Conseil des informations concernant les projets de renforcement des contrôles portant sur l'acquisition et la détention d'armes à feu dans le marché intérieur, moyennant une révision de la [directive de l'UE sur les armes à feu](#).

- **Procédures d'essai visant à mesurer les émissions des voitures en conditions de conduite réelles**

La Commission communiquera des informations sur l'état d'avancement des travaux en cours visant à mettre au point un système efficace et fiable d'essais pour mesurer les émissions des voitures.

Le 10 novembre 2015, le Conseil a donné son feu vert à l'adoption du [premier ensemble de règles relatives aux essais de mesure des émissions en conditions de conduite réelles](#) (RDE) visant à mesurer les émissions de polluants des véhicules légers.

- **Contraintes territoriales à l'approvisionnement dans le Benelux**

En marge du Conseil, les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) signeront une recommandation relative aux contraintes territoriales à l'approvisionnement qui provoquent des distorsions du marché intérieur.

- **Enseignement supérieur et recherche**

Au cours d'un déjeuner de travail informel, les ministres responsables de la politique de la recherche se pencheront sur la manière de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et la recherche.

- **Instruments dans le domaine de la politique de la recherche: RESAVER - "Science4Refugees" - CPRA**

La Commission communiquera des informations sur:

- l'instrument d'épargne-pension pour les institutions de recherche européennes ([RESAVER](#))
- l'initiative [Science4refugees](#)
- le rapport de prospective du Comité permanent de recherche agricole ([SCAR](#)).

- **Réunion ministérielle UE - ASE (Agence spatiale européenne)**

En marge du Conseil, la présidence organisera une réunion ministérielle informelle conjointe entre l'UE et l'ASE ("Conseil espace informel").

Le Luxembourg a été élu pour coprésider l'ASE avec la Suisse pour la période allant de 2012 à 2015.